

L'alliance humain-forêt-climat : les limites d'un mythe amazonien

Adeline Fauré, chargée de mission planification, et Juliette Guirado, directrice, agence d'urbanisme de la Guyane (Audeg)

La forêt amazonienne, souvent identifiée comme « poumon » de la terre, fait partie des trois forêts primaires les plus importantes au monde en surface et constitue également le plus grand réservoir de biodiversité au monde. Elle regroupe 13 % des arbres de la planète et est dotée d'une végétation si dense qu'elle semble se régénérer sans cesse. Elle reflète depuis toujours une immensité, et fait croire à un espace sans limites sur la planète. Ce fut ainsi, pendant trop longtemps, le paradigme sur lequel s'est appuyé le développement de son territoire. Pourtant la forêt, comme tout élément terrestre reconnu comme ressource pour l'être humain et que nous avons usé à outrance, connaît aujourd'hui ses limites.

L'Amazonie et le réchauffement climatique : naissance d'une bombe environnementale

La Guyane, qui en langue amérindienne signifie « terre des eaux abondantes », abrite 10 à 15 % des réserves mondiales d'eau douce, avec 800 000 m³ par habitant et par an contre une moyenne mondiale de 1 800 m³ par habitant et par an. Ce réservoir est actuellement en train de s'assécher. Patrick Ranson, directeur adjoint à Météo-France Guyane pose ce constat en 2021 : « La forêt amazonienne, longtemps reconnue comme un important puits de carbone absorbant une part non négligeable des rejets de CO₂ dus aux activités humaines, serait sur le point de basculer sous l'effet du déboisement en devenant à son tour un émetteur de gaz à effet de serre. »

L'écosystème de la forêt humide amazonienne recycle environ 30 % des précipitations

qui tombent sur le bassin par le biais de l'évapotranspiration. Cette situation est systémique et les processus de régulation du système dépendent de l'équilibre des interactions entre ses composantes. La perturbation de l'une affecte intrinsèquement la régulation et la résilience des autres. C'est ainsi qu'une forêt qui disparaît perd de sa capacité à absorber le dioxyde de carbone et systématiquement de sa capacité à générer des précipitations, à maintenir les caractéristiques de son milieu et donc à conserver sa biodiversité.

« Dans le pire des cas, en 2050, la Guyane ressemblerait à une région inhabitable où il faudrait vivre la nuit, avec des chutes de rendement agricole, des submersions marines qui affecteraient le littoral sur lequel nous avons implanté toutes les infrastructures routières et publiques. »

Éric Bourdin, vice-président de l'association Citoyens pour le climat Guyane, 2021.

La Guyane et le bassin amazonien sont donc très impactés par les phénomènes climatiques extrêmes, qui entraînent un enchaînement de risques de submersion et d'érosion du littoral, d'inondations ou de sécheresses induits par une pluviométrie intense ou déficitaire, un appauvrissement des ressources en sol et en eau. De plus, l'OMS

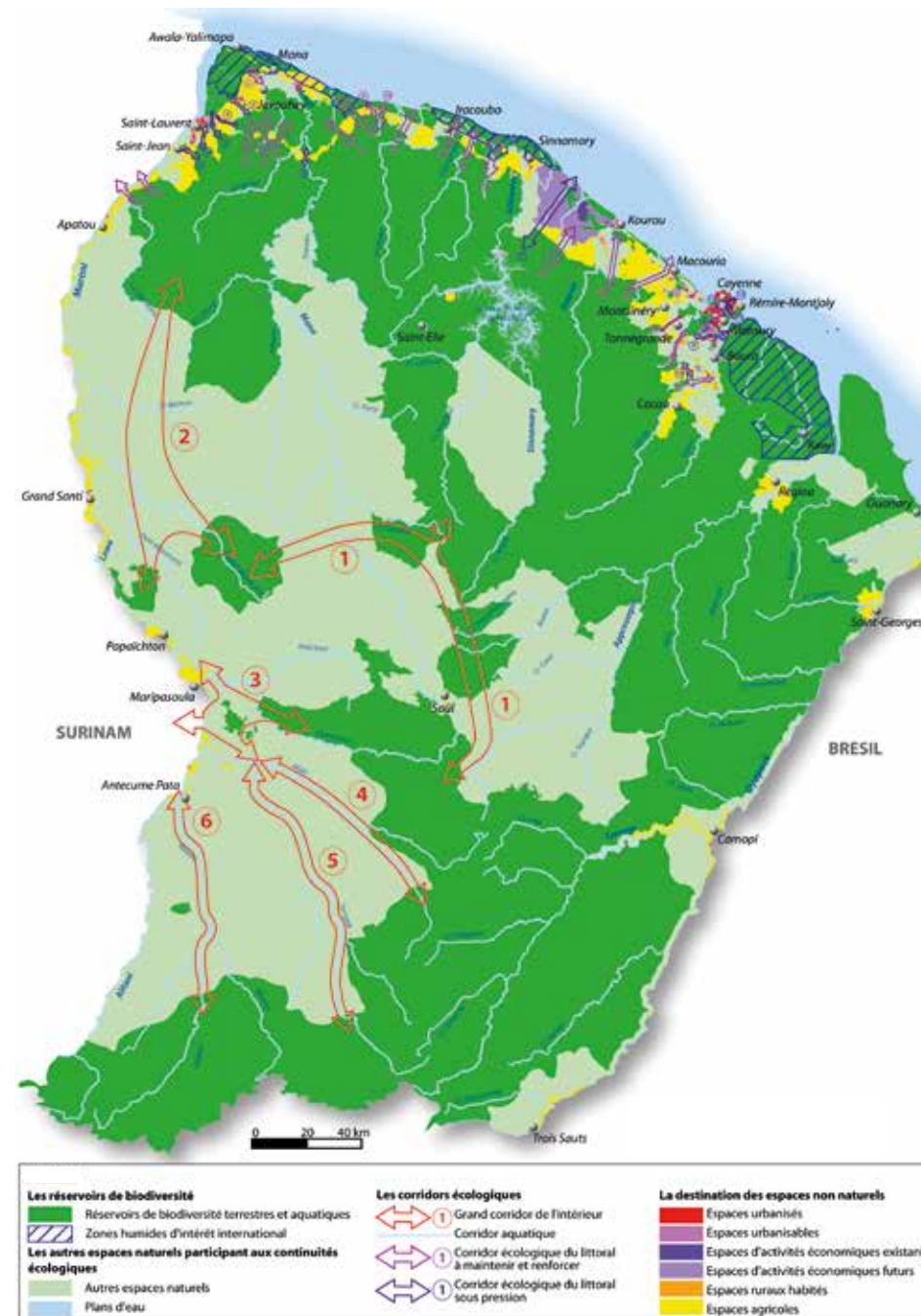


Schéma régional de cohérence écologique de Guyane, schéma d'aménagement de Guyane, 2015 : état des lieux de la biodiversité. © E2D-AUDeG, septembre 2015

souligne la forte probabilité que l'intensité du phénomène El Nino (2023, 2024), couplé avec la poursuite de la croissance urbaine et la hausse de la circulation des personnes et des marchandises, augmente la transmission des maladies vectorielles. Ce sont ainsi tous ces paramètres (croissance urbaine, santé, environnement et climat), à travers une convergence des expertises et des recherches, qu'il est nécessaire de croiser et que les autorités publiques ont le devoir et la responsabilité de porter.

Connaître les menaces anthropiques pour composer avec les limites des milieux

Le massif de la forêt amazonienne guyanaise se réduit : sur le littoral, on observe entre 2005 et 2015 une diminution des forêts et des milieux semi-naturels de 4,81 % (WWF, 2015). Les menaces sur lesquelles il faut agir sont l'orpillage (légal et illégal), l'urbanisation et l'agriculture. L'exploitation minière aurifère reste la deuxième activité industrielle de Guyane après l'industrie spatiale. Les impacts relevés sont phénoménaux : la déforestation, le rejet de matières en suspension et de mercure (pourtant interdit en Guyane depuis 2006) dans les cours d'eau, la construction d'infrastructures, la chasse, les dragues, qui impactent le lit des fleuves. L'activité aurifère en Guyane est responsable de 90 % de la déforestation sur le territoire. Loin d'être confinés, ces impacts sont diffus et posent de réels enjeux de pollution, de modification des écosystèmes et de menace pour les ressources halieutiques et la salubrité des eaux, des sols et des hommes. La gestion de la forêt et l'aménagement du territoire guyanais pourront difficilement être durables si l'exploitation de la ressource en or, légale et illégale, n'est pas plus limitée et vertueuse.

Concernant l'urbanisation, l'Amazonie est aussi impactée par une pression urbaine très forte, doublement importante par l'extension des espaces urbains (il existe en Amazonie en 2016 plus de 3 000 villes de plus de 25 000 habitants) et par la croissance des villes mondiales qui nécessitent des ressources disponibles (ressources foncières pour l'exploitation agricole aussi bien que ressources en matériaux). De plus, cette croissance

urbaine tend à suivre des logiques complètement étrangères au contexte environnemental et culturel dans lequel ces villes s'inscrivent. La Guyane connaît elle aussi une croissance urbaine importante avec, sur son littoral, un tissu urbain ayant augmenté de 16,6 % entre 2005 et 2015, et les infrastructures routières et de communication de 13 %.

Concernant l'agriculture, l'exploitation intensive des sols est mondialement connue au Brésil. Bien que revêtant des formes différentes en Guyane, le WWF y a mesuré une croissance de 50 % entre 2005 et 2015 des surfaces exploitées. Ce phénomène traduit à la fois la croissance démographique et la bascule d'une agriculture vivrière à une agriculture plus intensive et extensive (croissance des vergers de 45 % et des prairies de 37 % sur cette même période) pour répondre aux besoins croissants de la population.

La forêt, l'eau, les sols : des espaces encore vivriers pour l'homme

En matière de biodiversité, les outre-mer, qui concentrent l'essentiel des espèces, sont des territoires vulnérables soumis à diverses perturbations. Entre 1993 et 2019, la Guyane est en deuxième position des territoires dont l'évolution de l'indice liste rouge est la plus marquée (148 %). Malgré tout, aujourd'hui encore, la forêt guyanaise génère, abrite et régénère la plupart des principales ressources du territoire, qui sont cueillies, chassées, pêchées, récoltées pour se nourrir, boire, se soigner et aménager les espaces d'habitat et de vie. À l'occasion du premier Congrès des Amérindiens de Guyane, en 1984, Félix Tiouka avançait : « Dans une perspective de respect des équilibres écologiques qui a toujours été la nôtre, la reconnaissance des droits d'usufruit passe par le respect des relations d'interdépendance des principaux éléments des écosystèmes : sol, eau, végétation, faune. Nos principes de droit se fondent d'abord sur les besoins de la collectivité et ont pour but d'assurer à tous un accès égal à la terre et à ses ressources. De là, le souci de préserver la nature et d'assurer le renouvellement constant de ses ressources au profit de nos frères et pour le mieux-être des générations futures. »



Vue aérienne de Cayenne : anse de Montabo. © AUDeG, 2007

Malgré le fait que le territoire soit considéré comme ayant un retard de vingt-sept ans en termes de développement humain sur la France hexagonale, la Guyane connaît entre 2014 et 2020 une croissance démographique moyenne annuelle de 2,1 % alors qu'elle est de seulement 0,3 % dans l'Hexagone, de -0,7 % en Guadeloupe et de -1 % en Martinique sur la même période. L'enjeu humain sur le territoire continue donc de progresser avec une nécessaire augmentation de l'usage des ressources en eau, sol et forêt, notamment pour l'urbanisation et l'exploitation agricole, pour répondre aux besoins croissants des habitants en nourriture, eau, logements et infrastructures.

Impulser une « politique de la nature » pour la gestion durable et résiliente de l'Amazonie

« Ce n'est pas simplement ce qui se passe dans la forêt qui est important, mais également ce qui se passe dans les villes. La qualité de vie dans les villes amazoniennes est d'une importance capitale pour trouver une solution idéale. » Thomas Lovejoy, biologiste et spécialiste de la forêt amazonienne, abordait déjà en 2019 la ville amazonienne par le prisme du métabolisme « urbain-nature » pour assurer la durabilité de cet écosystème. En Guyane, les recherches en écologie évolutive du CNRS traitent de plus en plus les interrelations homme-espèces-milieux pour ouvrir à la proposition d'orientations et d'actions sur la réduction des impacts liés à la destruction des milieux humides, à l'appauvrissement des sols et de la biodiversité, aux pollutions et aux risques.



Exploitation aurifère sur la commune de Saint-Élie, Guyane. © AUDeG, 2007



Vue aérienne du fleuve Maroni à Apatou, Guyane. © AUDeG, 2007

Le développement urbain n'est finalement pas indissociable d'une gestion durable des ressources limitées de la planète si celle-ci est réalisée par le prisme : prendre conscience des limites et composer avec elles pour anticiper l'avenir et les besoins. Vues sous cet angle, ces limites peuvent même être de véritables opportunités économiques, de santé publique, de gestion des crises. Néanmoins, le changement de paradigme à l'échelle politique et individuelle est relativement lent et difficile en raison des idées ancrées durant ces dernières décennies. Le développement d'outils tels que le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de Guyane permet de mieux identifier les milieux et les menaces dans un objectif de préservation, voire de restauration, à travers sa dimension prescriptive. Un tel outil permet enfin et surtout de réunir les acteurs et les parties prenantes pour échanger, communiquer et travailler sur l'amélioration croisée des connaissances, une nécessité lorsque l'on prend à corps

les perturbations de tout un système indispensable à notre avenir.

Enfin, la COP 30, qui se tiendra à Belém en 2025, est un rendez-vous que la France et l'Europe ont la responsabilité de ne pas manquer. La Guyane, que l'on qualifie souvent de territoire d'expérimentation, peut être fer de lance en matière de politiques publiques volontaristes locales et internationales pour recréer cette alliance urbain-nature, voire impulser cette « politique de la nature » pour mettre l'Amazonie à la place que l'on doit lui accorder.